

## Rapport moral pour l'année 2016

### **1.5 Saint-Lambert-des-Bois, projet de mise en conformité de l'assainissement du village de 200 habitants, dont 36 habitations et 3 au Prieuré Saint Benoît non conformes.**

**La mairie impose un assainissement collectif avec une station d'épuration végétalisée, pour 700 équivalent habitants ? type roselière, sur une surface de 4 000 m<sup>2</sup>.**

**Nous sommes opposés au projet en raison de son prix prohibitif, de l'ordre de 2 400 000 €HT dont 800 000 €HT pour la station, avec son implantation en partie basse de la parcelle, en zones humides inondables, acquises en 2005 au titre des Espaces Naturels Sensibles.**

Alors que l'alternative, assainissement individuel, est la solution technique la plus économique car la plus simple, avec un impact environnemental beaucoup moins lourd en raison de l'absence de travaux dans les rues du village, Lors de la mise en œuvre des réseaux collecteurs, et des réseaux de relevage sous pression des rues situées en dessous du niveau du collecteur principal rue de Port-Royal.



Figure 3 : Implantation envisagée pour les futurs réseaux d'eaux usées (source : IRH Ingénieur Conseil – Etudes préalables pour la définition de la faisabilité de l'unité de traitement du bourg de Saint-Lambert-des-Bois – 2014)

## Rapport moral pour l'année 2016

### 1.5 Station d'épuration mixte, mécanique et végétale, commune de Bonnelles.



**Traitement primaire mécanique par dégrillage,  
dessablage et déshuileur, avec fosses de relevage.**

**Projet d'intégration dans le paysage,  
périmètre classé MH à Saint-Lambert-des-Bois.**

# Rapport moral pour l'année 2016

## 1.5 Station d'épuration végétale de la commune de Bonnelles.



**Traitement final  
par 4 bassins plantés de roseaux.**

## Rapport moral pour l'année 2016

### 1.5 Saint-Lambert-des-Bois, projet de mise en conformité de l'assainissement du village de 200 habitants, dont 39 habitations non conformes.

Notre lettre d'octobre 2016 à M. le Maire, renvoyée en RAR le 26/10/2016, rappelant notre demande dans notre courriel du 28 mars 2016 de bien vouloir nous informer des résultats des études économiques obligatoires des 2 modes possibles d'assainissement collectif et non collectif.

Les études préliminaires sur un AC et sur un ANC permettent d'avoir tout ce qui est nécessaire pour l'établissement du plan de zonage obligatoire:

- les implantations des maisons à desservir.
- les longueurs des canalisations correspondantes et leurs coûts financiers.
- le choix du collectif avec les zones du non collectif au regard des coûts financiers.

**Rappel cet investissement financier sera lourd, plus de 2,4 millions d'Euro H.T.:**  
Demain pour assurer son retour sur investissement et sa rentabilité d'exploitation,  
**le village devra s'urbaniser d'autant !!!**

## Rapport moral pour l'année 2016

### 1.5 Si projet assainissement du village 200 habitants Saint-Lambert, avec une station d'épuration pour 700 équivalent habitants ?



Les habitations auront à leur charge financière les travaux de raccordement sur le domaine privatif jusqu'au collecteur municipal, et pour celles situées en point bas du collecteur communal, un coût financier supplémentaire, celui de la pompe de relevage et de sa cuve de stockage, à réaliser sur le domaine privatif.

Aujourd'hui à St-Lambert village, le prix de l'eau est de l'ordre de 2 Euro le m<sup>3</sup>, en 2016 avec un assainissement collectif, le prix de l'eau est à plus de 6 Euro le m<sup>3</sup>.

**Facture SUEZ ENVIRONNEMENT du 14/10/2015**  
**Commune Saint-Rémy-lès-Chevreuse**

		prix/m3 HT	TVA	prix/m3 TTC hors abonnement	7 m3 TTC	prix /m3 TTC avec abonnement
<b>ABONNEMENT forfait</b>	13,45 HT		5,5		14,18 €	
<b>EAU</b>	Part Lyonnaise	2,1546 €	5,5			
	Part AESN	0,0663 €				
		<b>2,2209 €</b>		<b>2,3430 €</b>	16,40 €	
<b>ABONNEMENT forfait</b>	2,73 HT		10,0		3,00 €	
<b>ASSAINISSEMENT</b>	Part Lyonnaise communal	0,6805 €	10,0			
	Part Lyonnaise interco	0,1747 €				
	Part Saint Rémy	0,3476 €				
	Part SIAVHY	0,4340 €				
	Part SIAP	0,5580 €				
		<b>2,1948 €</b>		<b>2,4143 €</b>	16,90 €	
<b>ORGANISMES PUBLICS</b>	Lutte contre pollution	0,4100 €	5,5	0,4326 €		
	Modernisation des réseaux	0,3000 €	10,0	0,3300 €		
	Voies navigables	0,0123 €	5,5	0,0130 €		
		<b>0,7223 €</b>		<b>0,7755 €</b>	5,43 €	
<b>TOTAL</b>		<b>5,1380 €</b>		<b>5,5329 €</b>		
<b>Facture 7 m3</b>					<b>55,91 €</b>	<b>7,99 €</b>
<i>Simulation facture 108 m3</i>					<b>611,73 €</b>	<b>5,66 €</b>

**Facture SAUR du 05/11/2015**  
**Commune Saint-Lambert-des-Bois le bourg**

		prix/m3 HT	TVA	prix/m3 TTC hors abonnement	108 m3 TTC	prix /m3 TTC avec abonnement
<b>ABONNEMENT forfait</b>	5,06 HT		5,5		5,34 €	
<b>EAU</b>	Part SAUR	0,5500 €	5,5			
	Préservation Ress Eau	0,7963 €				
		0,1000 €				
		<b>1,4463 €</b>		<b>1,5258 €</b>	164,79 €	
<b>ORGANISMES PUBLICS</b>	Lutte contre pollution	0,4100 €	5,5			
	Agence Eau	<b>0,4100 €</b>		<b>0,4326 €</b>	46,72 €	
<b>TOTAL</b>		<b>1,8563 €</b>		<b>1,9584 €</b>		
<b>Facture 108 m3</b>					<b>216,85 €</b>	<b>2,01 €</b>

# Rapport moral pour l'année 2016

## 1.5 Absence d'information sur les études préliminaires (1) portant sur un assainissement collectif et sur un assainissement non collectif.

**Pas d'information en 2016  
sur la délimitation du zonage d'assainissement ?**

**C'est une pièce obligatoire de l'article 2224-10  
du Code général des collectivités territoriales,**

**Le zonage permet de définir et  
d'obtenir les subventions de l'Agence de l'Eau et du Département ,  
de l'assainissement qui s'impose en ANC ou en AC  
en fonction du résultat des coûts économiques détaillés et contrôlés.**

**(1) Les études préliminaires permettent d'avoir  
tout ce qui est nécessaire pour l'établissement  
du plan de zonage obligatoire:**

- les implantations des maisons à desservir
- les longueurs des canalisations correspondantes et leurs coûts
- le choix du collectif avec les zones du non collectif au regard des coûts.



## Rapport moral pour l'année 2016

### **1.5 Les habitations situées en point bas du réseau collecteur communal, auront à leur charge pour se raccorder, une pompe de relevage et un réservoir de stockage.**

**Une pompe ne tourne que lorsqu'il n'y a suffisamment de liquide, d'où des problèmes d'odeur et de fermentation qui dégage du H<sub>2</sub>S (œuf pourri) particulièrement corrosif en milieu fermé.**

Un réseau non gravitaire pour la reprise des rues la Fontaine et du Moulin par un réseau sous pression avec des pompes de relevage est plus que contestable :  
car peu fiable avec le temps, fuites des effluents dans les sols, pollution non visible des sols,  
et financièrement par son coût disproportionné par rapport à une ANC avec ses fosses toutes eaux et ses filtres, ou micro-stations, et sur les risques de dysfonctionnements de la station, pour une cause jamais avouée,  
les débits des effluents qui sont insuffisants dans des stations trop petites, pour assurer la bonne marche des décanteurs-digesteurs, si station mécanisée, comme les 3 installations successives et abandonnées au Hameau de la Brosse.

## Rapport moral pour l'année 2016

### **1.5 Projet assainissement du village 200 habitants Saint-Lambert, avec une station d'épuration pour 700 équivalent habitants ? Projet en zones humides sur parcelle acquise en 2005 par la commune, subventionnée par le CG, au titre des Espaces Naturels Sensibles ...**



**Il serait plus judicieux que les participations financières de l'Agence de l'Eau et du Conseil Général soient utilisées dans la mise aux normes de la station d'épuration de La Verrière et du Mesnil-St-Denis, seule source véritable de pollution du Rhodon, et dans la mise en conformité de l'assainissement autonome des 38 habitations du village.**

## Rapport moral pour l'année 2016

**1.5 Aujourd'hui à St-Lambert village le prix de l'eau 2015 est de l'ordre de 2 Euro le m<sup>3</sup>, demain avec un assainissement collectif le prix de l'eau sera à plus de 6 Euro le m<sup>3</sup>.**

**Le prix du m<sup>3</sup> de l'eau en assainissement collectif ne comprendra pas le financement des travaux, des réseaux de collecte des eaux usées avec leurs pompes de relevage, à réaliser dans les rues du village, La commune devra les financer.**

Laquelle porte déjà une dette étalée sur 30 ans  
Encours au 31/12/2015 source Bercy 2015: 836 000 d'Euro !!!

Le coût d'une fosse toutes eaux avec son filtre est de l'ordre de 4 000 à 6 000 Euro HT, cet investissement est payé en moins de 3 ans:

- par le surcoût de l'eau à plus de 6 Euro le m<sup>3</sup>, et
- par le coût, à la charge de chaque propriétaire, de 2 000 à 7 000 Euro HT, des travaux de raccordement au réseau collectif, hors pompe de relevage.

## Rapport moral pour l'année 2016

### **1.5 Projet assainissement du village 200 habitants St-Lambert-des Bois, avec une station d'épuration pour 700 équivalent habitants ?**

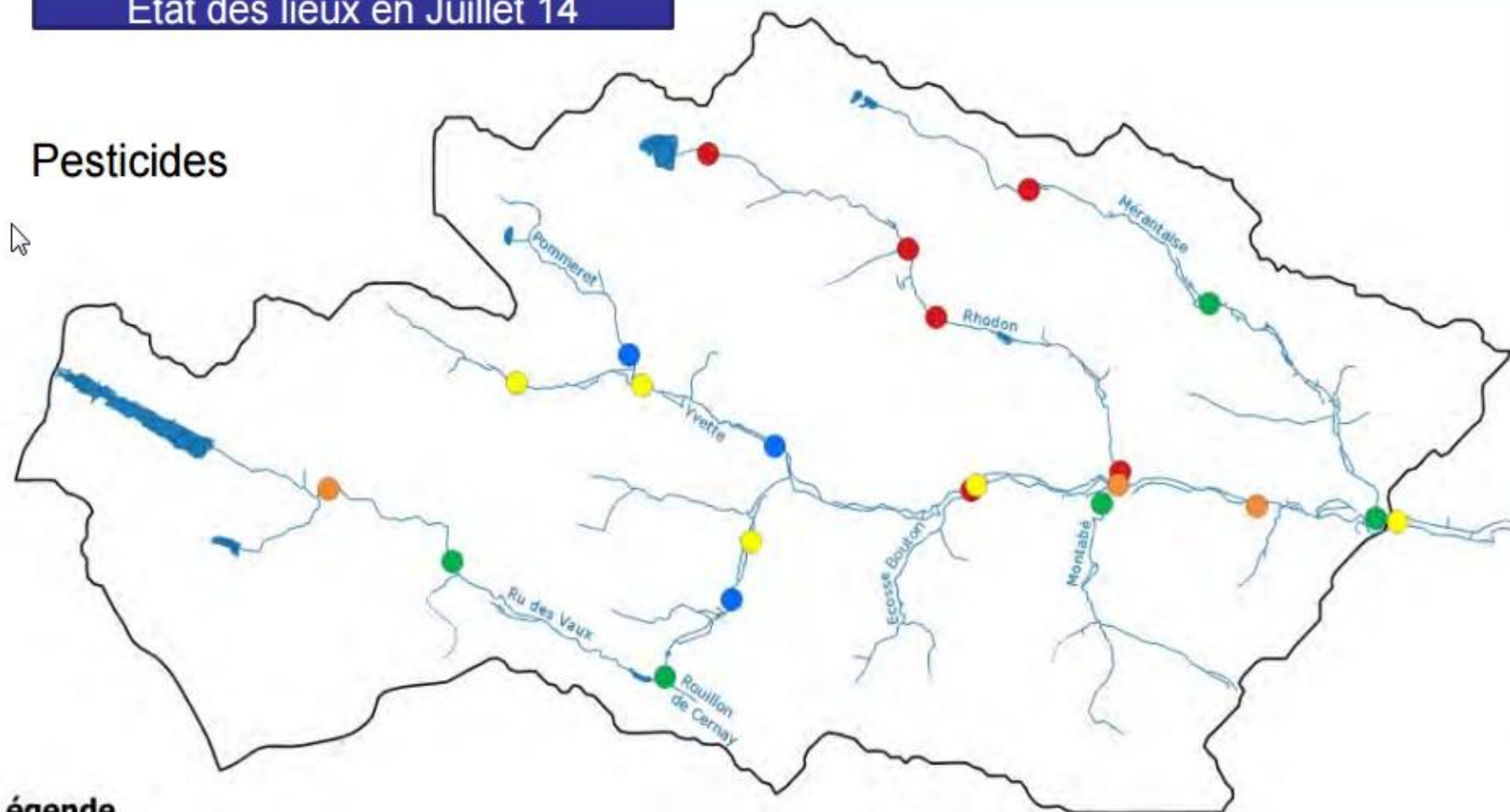
**Les analyses physico-chimiques de l'eau du Rhodon ont démontré que la pollution des eaux d'assainissement du village n'est pas significative, il n'y a pas de pollution avérée.**

**En revanche, les pesticides sont la première source de pollution de l'eau du Rhodon, elle a pour origine la STEP du Mesnil à 60% et l'agriculture à 40 %, et de récentes études démontrent que les stations d'épuration n'éliminent pas les résidus de médicaments contenus dans les eaux usagées, ce qui contribue à la pollution des rivières. Les conséquences de cette pollution sont importantes, des poissons hermaphrodites ou qui changent de sexe, des êtres humains qui résistent aux traitements antibiotiques et, vraisemblablement, d'autres retombées que l'on ne connaît pas encore ...**

# Cartographie des rivières

Etat des lieux en Juillet 14

## Pesticides



## Légende

- Réseau hydrographique
- Contour BV Yvette amont

### Pesticides totaux (ug/L)

- 0 - 0.5
- 0.5 - 1.0
- 1.0 - 1.5
- 1.5 - 2.0
- 2.0 - 8.7

Bon état

Mauvais état

Glyphosate, AMPA et diuron = 3 herbicides  
les plus présents dans les eaux

## Rapport moral pour l'année 2016

### **1.5 Projet assainissement du village 200 habitants Saint-Lambert, avec une station d'épuration pour 700 équivalent habitants ?**

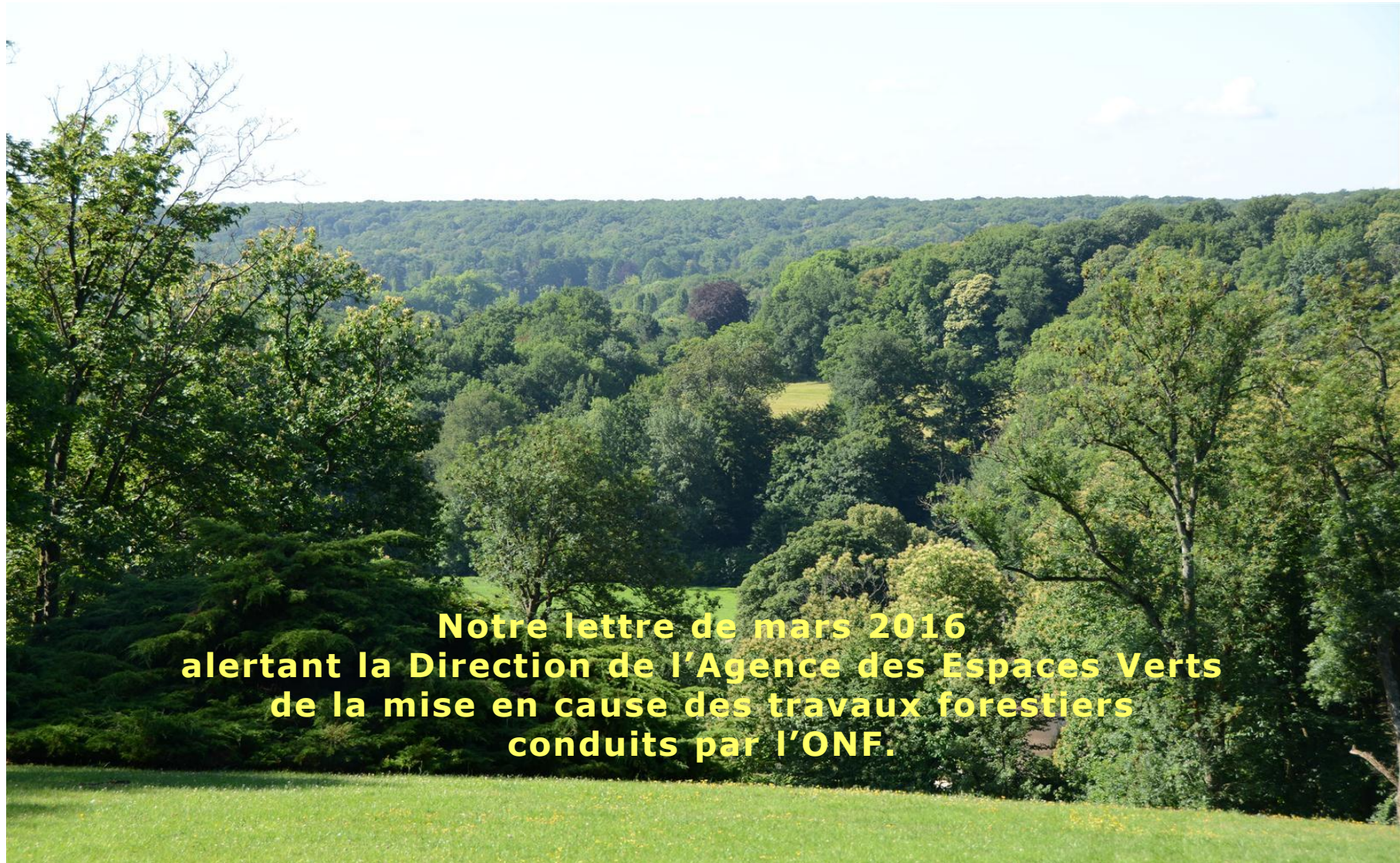
**1<sup>ère</sup> observation: une estimation très importante des travaux, de l'ordre de 2 400 000 €HT, alors qu'il n'y aurait de non conforme que 36 habitations du bourg et 3 au Prieuré Saint-Benoît.**

**2<sup>ème</sup> observation: La station d'épuration de 700 EH sera le vecteur de l'urbanisation du village.**

**Apportez votre contribution écrite à l'enquête publique avant le 22 juin.**

## Rapport moral pour l'année 2016

### **1.6 Travaux forestiers dans la Forêt régionale de Champ-Garnier, Saint-Lambert-des-Bois, réponse de l'AEV du 18 décembre 2015.**



**Notre lettre de mars 2016  
alertant la Direction de l'Agence des Espaces Verts  
de la mise en cause des travaux forestiers  
conduits par l'ONF.**

**Nous avons interpellé en 2014 l'Agence des Espaces Verts à propos de la dégradation de plusieurs allées forestières devenues impraticables, en raison de l'absence de précaution pour protéger le milieu forestier à vocation sociale,**


**et de notre demande d'une remise en état des sols des allées forestières afin qu'elles soient à nouveau accessibles au public.**

**l'Agence des Espaces Verts nous avait répondu en janvier 2015**

**Nous avons dû relancer en mars 2016, pour rappeler la remise en état des chemins de traverse impraticables à partir de la croix blanche, malgré le label forêt certifié par le Bureau VERITAS. Réponse le 3 mai 2016 de l'Agence des Espaces Verts, qui nous confirme prendre en compte nos demandes.**



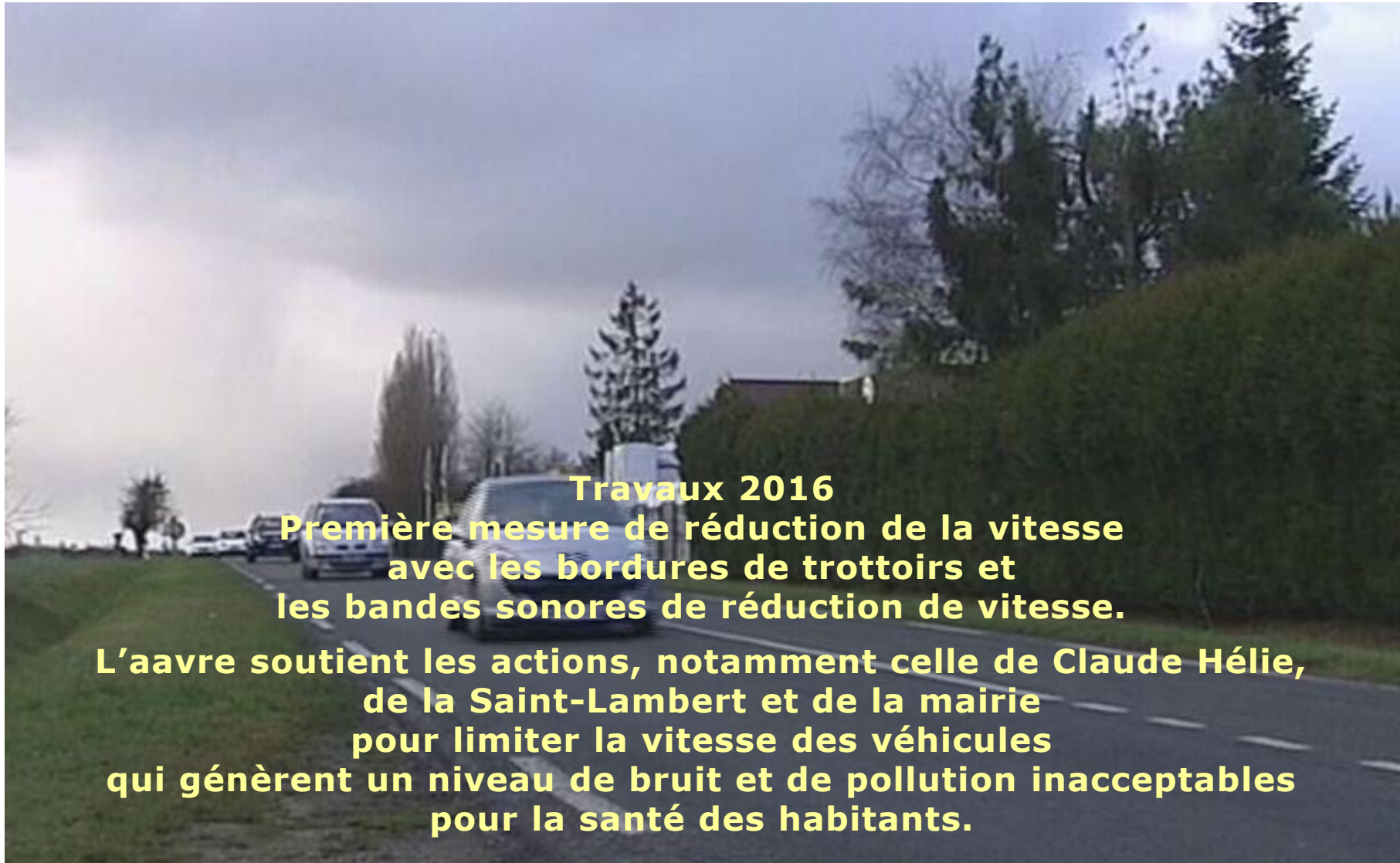
## Rapport moral pour l'année 2016



Dans notre mail de mars 2016 nous avons signalé  
à l'Agence des Espaces Verts,  
**des remblaiements avec des gravois de chantier non triés**  
**(PVC, câbles électriques, etc ... )**  
**malgré le label forêt certifié par le Bureau VERITAS.**  
-Réponse du 3 mai de l'Agence des Espaces Verts,  
-Pour nous confirmer prendre en compte nos demandes et  
**-ne manqueront pas d'être vigilants lors de prochains remblaiements**

## Rapport moral pour l'année 2016

### **1.7 Saint-Lambert-des-Bois, nuisances du trafic de la RD91 pour le hameau de La Brosse, travaux avec limitation de la vitesse à 50km/h**



#### **Travaux 2016**

**Première mesure de réduction de la vitesse avec les bordures de trottoirs et les bandes sonores de réduction de vitesse.**

**L'aavre soutient les actions, notamment celle de Claude Hélie, de la Saint-Lambert et de la mairie pour limiter la vitesse des véhicules qui génèrent un niveau de bruit et de pollution inacceptables pour la santé des habitants.**

# **Dangerosité et nuisances sonores du trafic routier sur la RD91 au Hameau de La Brosse, Saint-Lambert-des-Bois**

**Extrait du dossier de Claude Hélié.**

La situation requiert deux actions complémentaires pour restaurer un environnement sécuritaire & sanitaire satisfaisant

## Action en cours

- Limiter la vitesse des usagers de la RD91 pour réduire :
  - ✓ les risques pour tous ceux qui doivent quotidiennement s'insérer dans le trafic ou simplement la traverser
  - ✓ le niveau de bruit émis par le trafic – et la pollution

En discussion mais beaucoup de réticences (??)

- Isoler le Hameau de la RD91 par des protections antibruit pour diminuer le niveau de bruit pour les riverains mais aussi sur l'ensemble du Hameau

## 1.8 Restauration écologique et paysagère des prairies humides de Port-Royal-des-Champs, dans la continuité de la prairie de la Gravelle.



**Le PNR avait organisé le samedi 4 juin une réunion d'information publique de présentation du projet de restauration écologique et paysagère des prairies humides, dans la continuité de la plaine de la Gravelle.**

**Le terrain saturé en eau a nécessité l'intervention d'un engin travaillant sur un radeau constitué de tubes métalliques, pour réduire l'impact sur des sols extrêmement sensibles aux phénomènes de compactage.**

## Rapport moral pour l'année 2016



**Cette réalisation du PNR sur 5,5 ha pour 160 000 E.H.T. contribuera à la valorisation du patrimoine écologique et paysager exceptionnel de notre environnement quotidien, et à une activité pastorale dans un circuit agricole de proximité.**

## Rapport moral pour l'année 2016

### **1.9 Saint-Lambert-des-Bois. Gestion communale des deniers publics, l'une des communes les plus endettée des Yvelines.**

– Sources Bercy –

Notre dette connue en 2015 était de 836 000 €  
soit, par habitant, 1 764 €.

La moyenne nationale pour une commune de notre taille est de 545 €

Pour les 5 communes du PNR comparables en nombre d'habitants:

Choisel 0 €

Milon-la-Chapelle 94 €

Senlisse 113 €

Saint-Forget 205 €

## Rapport moral pour l'année 2016

### **1.9 Saint-Lambert-des-Bois. l'une des communes les plus endettée des Yvelines.**

Après plus de 6 mois nous avons enfin pu obtenir les comptes administratifs de 2013 à 2015 avec le compte de gestion 2015 du Trésorier de Chevreuse, remis à M. Jaillet Commissaire aux comptes, spécialisé dans la fiscalité des communes, nous attendons son analyse définitive que nous ne manquerons pas de vous communiquer.

Ses premières observations:

- Des charges imprévues sans aucune justification, sauf à augmenter artificiellement les dépenses (Budget).
- Les subventions doivent être détaillées.
- Les charges de personnel sont des charges qui peuvent être évaluées au plus juste, évolution 2016/2013 % 16,9
- Les écarts Budget / Compte administratif sont trop importants.
- Les subventions absorbent presque la totalité de la taxe d'habitation et de la taxe foncière bâtie.
- Le total des dépenses d'équipement et leurs annexes des états des entrées d'immobilisation ne correspondent à rien ????

## Rapport moral pour l'année 2016

## 1.9 Saint-Lambert-des-Bois. l'une des communes les plus endettée des Yvelines.

- En 2014 Les subventions absorbent la totalité de la taxe d'habitation et des taxes foncières bâties, non bâties et de la CFE.

<b>Subventions</b>	<b>288 445</b>
Subv.fonct. : Caisse des Ecoles	8 502
Subv.fonct. : CCAS	7 807
Subv.fonct. : Ets à caractère administratif	218 914
Subv.fonct. : Ets à caractère indust.et commercial	37 417
Subv.fonct. : Aut.éts publics locaux	
Subv.fonct. : Aut. organismes	
Subv.fonct. : Associations,aut.organism.droit public	15 805
Taxe d'Habitation	153 151
Taxe Foncière Bâtie	50 175
Taxe Foncière non Bâtie	4 362
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	69 053
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	
<b>T O T A L</b>	<b>276 741</b>



## Rapport moral pour l'année 2016

SAINT-LAMBERT-DES-BOIS  
(78470)

YVELINES - Ile de France

Population légale : 456 habitants

Population DGF : 465 habitants <sup>②</sup>

Maire durant la mandature précédente

jusqu'en mars 2014 : **Monsieur Jean-**

**Pierre LE METAYER**

Maire depuis mars 2014 : **Monsieur**

**Bernard GUEGUEN**

**Montant des dépenses  
habitant en 2015**

**2376 €**

Moyenne des communes

de même taille :

965 €

**Note de la commune**



**La note d'évolution des dépenses de la  
commune (hors intercommunalité)  
entre 2008 et 2015 est de :**

**11 / 20**



+8.1 % par an

(par hab.)	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
<b>Dépenses totales de la commune</b>	1632 €	2340 €	1543 €	1826 €	1759 €	1829 €	2234 €	2376 €
<b>dont Dépenses de Fonctionnement <sup>②</sup></b>	973 €	1873 €	1389 €	1483 €	1363 €	1497 €	1528 €	1320 €
<b>dont Dépenses de Personnel</b>	399 €	442 €	449 €	427 €	444 €	482 €	422 €	418 €

## Rapport moral pour l'année 2016

MILON-LA-CHAPELLE (78470)

YVELINES - Ile de France

Population légale : 301 habitants

Population DGF : 315 habitants <sup>?</sup>

Maire durant la mandature précédente

jusqu'en mars 2014 : **Monsieur Jacques****PELLETIER**Maire depuis mars 2014 : **Maire réélu****Montant des dépenses  
habitant en 2015****609 €**

Moyenne des communes

de même taille :

965 €

**Note de la commune**

**La note d'évolution des dépenses de la  
commune (hors intercommunalité)  
entre 2008 et 2015 est de :**

**19 / 20**

-3.2 % par an

(par hab.)	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
<b>Dépenses totales de la commune</b>	943 €	1004 €	735 €	945 €	1166 €	889 €	916 €	609 €
<b>dont Dépenses de Fonctionnement</b> <sup>?</sup>	404 €	492 €	447 €	419 €	430 €	435 €	560 €	503 €
<b>dont Dépenses de Personnel</b>	105 €	108 €	108 €	132 €	150 €	146 €	195 €	133 €

## Rapport moral pour l'année 2016

**1.10 Commune de Chevreuse, bois de la Madeleine du Conseil  
Départemental des Yvelines, coupes de bois.**

**plusieurs chemins forestiers sont complètement impraticables, car profondément défoncés par le débardage des grumes réalisé par des engins beaucoup trop lourds, inadaptés au sol de cette forêt**

## Rapport moral pour l'année 2016

**1.10 Commune de Chevreuse, bois de la Madeleine du Conseil Départemental des Yvelines, coupes de bois.**

« Comme on vous l'a déjà écrit, ce n'est pas la première fois que nous constatons en vallée de Chevreuse l'absence de précaution pour protéger le milieu forestier géré par l'ONF, les cas précédents étant le bois du Claireau à Chevreuse (forêt domaniale), le bois de Pinceloup Saint-Benoît (forêt départementale) à Sonchamp, ou celui du bois de Champ-Garnier (forêt régionale) à Saint-Lambert-des-Bois, également en soumission forestière auprès de l'ONF.

**Nous comptons sur votre intervention pour la mise en place d'engins adaptés, et pour une remise en état des sols des allées forestières afin qu'elles soient à nouveau accessibles au public. »**

*Extrait de la lettre de l'aavre du 28 février 2016 au Président du CD des Y*

# Rapport moral pour l'année 2016

**L'assemblée à l'unanimité approuve le rapport moral.**

## **PARTIE 2.**

Rapport financier pour l'année 2016 & budget 2017

**Exercices****2016****2015****2014****Effectif en nombre**

Cotisants 2015 à 15€ (2014 à 9€)

39

36

36

Cotisants 2015 à 10€ (2014 à 6€)

60

60

69

**Totaux****99****96****105****Ressources**

Cotisations

1 185,00 €

1 140,00 €

738,00 €

Dons

225,00 €

220,00 €

323,00 €

Produit financier net - Livret A

64,81 €

68,21 €

86,61 €

**Ensemble****1 474,81 €****1 428,21 €****1 147,61 €****Charges**

Cotisation Union des Amis du Parc

40,00 €

50,00 €

50,00 €

Cotisation SPPEF

65,00 €

65,00 €

65,00 €

Cotisation Yvelines Environnement

50,00 €

50,00 €

50,00 €

Cotisation maisons paysannes de France

52,00 €

52,00 €

58,00 €

Cotisation Overblog

59,88 €

59,88 €

59,88 €

Cotisation CVC

50,00 €

50,00 €

Cotisation ACCMH

30,00 €

30,00 €

Mise à jour Overblog avec la Sté Webasun

0,00 €

0,00 €

150,00 €

Affaire construction gens du voyage: Honoraires Me Yves Le Port

320,00 €

400,00 €

Frais: Postaux 52,51 €- fournitures bur. 51,73 €- copies 14,05 €

118,29 €

49,48 €

139,09 €

Frais tenue compte bancaire :

0,00 €

10,03 €

0,00 €

Frais trésorier

0,00 €

0,00 €

0,00 €

**Ensemble****785,17 €****816,39 €****571,97 €****Résultat****689,64 €****611,82 €****575,64 €**

(Viré au compte fonds associatif)

# Rapport financier pour l'année 2016

## **PARTIE 2.**

### **Rapport financier et approbation des comptes de l'exercice 2016**

Présentation de la situation financière, à partir d'un tableau détaillé et comparatif avec les 3 années précédentes.

Les ressources 1 474,81 €, les charges 785,17 €, résultat 689,64 €.

***L'assemblée à l'unanimité approuve les comptes 2016 et donne quitus au Trésorier et au Conseil pour leur gestion financière.***

### **Budget financier 2017**

Le Président propose un budget financier 2017 similaire à 2016  
Le budget est chiffré dans la continuité et la poursuite de nos actions.

***L'assemblée à l'unanimité approuve le budget financier 2017***

## Renouvellement des mandats

### Renouvellement des membres du Conseil pour 2 ans:

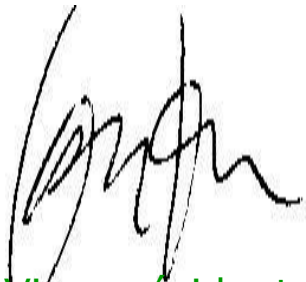
M. Patrice Bouygues, M. Gérard Brelingard et M. Claude Chapuis.

M. Patrice Bouygues représenté par M. Eric Aynaud.

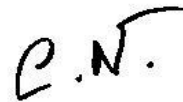
Les candidatures sont mises au vote de l'assemblée et élues à l'unanimité.

L'autre moitié du Conseil a été élue pour 2 ans lors de l'A.G. 2016

**Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.**



Le Vice-président  
Saint-Lambert-des-Bois  
Gérard Jore



La Vice-présidente  
Milon-la-Chapelle  
Claude Nanquette



Le Président  
Eric Aynaud



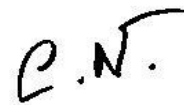
**A l'issue de l'Assemblée Générale,**  
**le Conseil s'est réuni sur place pour réélire le Trésorier**

A l'unanimité est élu;

Monsieur Gérard Brelingard



Le Vice-président  
Saint-Lambert-des-Bois  
Gérard Jore



La Vice-présidente  
Milon-la-Chapelle  
Claude Nanquette



Le Président  
Eric Aynaud